JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

GASTON CADOUX

Compte rendu des travaux de la XVIIIe session de l'Institut international de statistique tenue à Varsovie au mois d'août 1929

Journal de la société statistique de Paris, tome 70 (1929), p. 315-325

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1929__70__315_0>

© Société de statistique de Paris, 1929, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

II

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE LA XVIIIe SESSION

DE

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE

TENUE A VARSOVIE AU MOIS D'AOUT 1929

Notre collègue, M. Michel Huber, avait accepté de donner le compte rendu de la session de l'Institut international à notre Société. Pris par les travaux de la Conférence internationale convoquée à Paris pour reviser la nomenclature des causes de décès, il m'a demandé de le suppléer.

La XVIIIe session de l'Institut international de Statistique s'est ouverte le 21 août 1929 à Varsovie, en présence de M. le Dr Skladikowski, ministre de l'Intérieur du Gouvernement de la République polonaise. Après une allocution de bienvenue du ministre et un discours de M. le président Delatour, qui a résumé les travaux de l'Institut depuis la précédente session du Caire et a

souligné sa participation aux études de certaines commissions mixtes de la Société des Nations, les travaux de la Session ont été répartis entre trois sections, comme d'usage, la 1re de *Méthode et de démographie*, présidée par M. Gini; la 2e, des *Statistiques économiques*, présidée par M. Colson; la 3e, des *Statistiques sociales*, présidée par M. Julin.

Les résolutions prises par les sections ont été discutées et adoptées par l'Assemblée plénière, qui a approuvé, en outre, le rapport du secrétaire général, M. Methorst, présenté en son nom et au nom du regretté trésorier, Sir Henry Rew, sur la gestion de l'Institut; celui des commissaires aux comptes, MM. Simiand et Jensen, sur sa situation financière.

***

La 1re Section a fait adopter la *nomenclature internationale des causes de décès*, sur le rapport de M. Huber, comme suite aux résolutions votées au Caire par l'Institut, qui avaient été communiquées à tous les Gouvernements par la France, en même temps que son invitation à la Conférence internationale qui s'est réunie à Paris le 16 octobre courant et y siègera les jours suivants.

Les résolutions votées au Caire ont été envoyées à toutes les nations; puis les observations qu'elles ont suscitées furent étudiées par une commission mixte, (de 8 membres, dont 4 désignés par l'Institut international de Statistique et 4 par la Section d'hygiène de la Société des Nations) réunie du 9 au 12 avril dernier à Paris, sous la présidence du Rapporteur. C'est ainsi qu'ont été mises au point les trois nomenclatures du Caire et qu'ont été formulés des vœux sur les méthodes de travail de la Conférence internationale. Le rapport de la Commission mixte a été adressé aux divers Gouvernements, ainsi qu'à leurs délégués à cette conférence et aux services statistiques des divers pays. Sans discuter les projets de nomenclature, la session a fait adopter les deux vœux ci-après :

1° L'Institut international de Statistique émet le vœu que les États adoptent, au moins pendant une année, une double classification, selon l'ancienne et la nouvelle nomenclature, des causes de décès, afin de rendre les résultats de l'ancienne nomenclature comparables avec ceux de la nouvelle;

2° L'Institut international de Statistique émet le vœu que, dans l'intervalle entre deux conférences, la Commission mixte soit le seul organisme chargé de préparer la nouvelle nomenclature, afin d'éviter la réunion de plusieurs commissions différentes, ainsi qu'il est arrivé jusqu'à présent.

A propos de la *Statistique des grandes villes*, conformément aux conclusions d'un rapport de M Thirring, le vœu a été émis par l'Assemblée plénière que le questionnaire concernant les renseignements demandés aux villes soit distribué assez longtemps d'avance et que, tout en étant uniforme, il comporte des notes explicatives sur l'exacte signification des chiffres des réponses sollicitées. Un second volume sera prochainement publié. Le but visé est d'obtenir, dans des cadres tracés méthodiquement, un ensemble de statistiques urbaines comparables en incitant les villes à les établir.

Pour les *Statistiques de l'émigration*, plusieurs avis ont été émis relativement aux méthodes à adopter pour l'établissement des relevés de l'émigration per-

manente ou temporaire et en faveur d'une méthode uniforme à recommander aux bureaux de statistique nationaux. M. Zahn, rapporteur, reste chargé de continuer l'étude de la question et de la présenter à nouveau à l'Institut, en tenant compte des résultats qui pourront être constatés lors de la prochaine Conférence de l'émigration, qui sera tenue à Genève.

Dans le même sentiment, on a prorogé les pouvoirs de la Commission *du Tourisme*, le rapporteur, M. Zahn, étant d'avis qu'on ne peut espérer voir des résultats comparables de statistiques du tourisme avant quelques années.

Les questions relatives aux *statistiques des naissances* et à l'intérêt de les établir en relevant leur ordre dans la famille et le sexe des enfants, restent à l'ordre du jour et ont fait l'objet d'échange de vues à retenir.

La seconde section que présida M.Colson a été saisie, au sujet de l'étude des *éléments statistiques des prévisions économiques*, de rapports séparés, rédigés par MM. Bowley, Breisky, Gini, March, Persons et Wagemann.

Après de très intéressantes discussions, la résolution suivante a été adoptée : « L'Institut international de statistique,

« Considérant que l'observation des indices mensuels du mouvement économique peut faciliter l'interprétation et la prévision des faits économiques;

« Considérant que, dans divers pays, on réunit les éléments d'indices analogues à ceux qui sont énumérés dans la liste annexée au présent avis; que ces éléments devraient être recueillis au moins dans les principaux pays industriels et calculés, autant que possible, sur des bases uniformes en tenant compte de la structure économique de chaque pays;

« Considérant qu'il y aurait grand intérêt à déterminer les plus significatifs de ces indices, mais que, en raison de la complexité du sujet, il sera nécessaire pour cela de faire appel à de nombreuses compétences;

« Est d'avis :

« 1° Que les pouvoirs de la Commission des Prévisions Économiques, présidée par M. Bowley, soient prorogés et que, sur la proposition de cette Commission, le Bureau appelle à en faire partie d'autres spécialistes; qu'en outre, elle prenne l'avis d'autres personnes qualifiées par leur compétence économique, au point de vue soit de la théorie, soit de la pratique;

« 2° Que la Commission se concerte avec les institutions compétentes en vue d'obtenir que celles-ci complètent, par les additions utiles, la liste des éléments statistiques actuellement recueillis;

« 3° Que la Commission présente un rapport sur les résultats de ses travaux à l'une des prochaines sessions de l'Institut international. »

La Section a énuméré, à la suite de cet avis, les indices mensuels qu'il serait désirable de suivre pour observer le mouvement économique dans les principaux pays : *pour les finances*, les données des Bourses de valeurs et des banques, caisses et banques d'épargne; celles relatives aux *effets de commerce*, aux effets protestés, *aux faillites*, liquidations judiciaires et concordats; celles concernant la *monnaie :* taux d'escompte et de réescompte, taux de l'argent au jour le jour, en report, à quinzaine, à un mois; taux de placement en valeurs en revenu fixe de premier ordre.

Pour les *prix*, les prix de gros de l'ensemble des marchandises, ceux d'un

groupe de marchandises à variations sensibles; les prix de détail des denrées alimentaires et d'autres d'usage domestique; le coût de la vie; salaires par industries principales; manœuvres.

Pour le *commerce*, les *transports* et les *consommations*, relevés du commerce extérieur et intérieur; stocks par catégorie de marchandises; matières premières et demi-produits ainsi que produits finis; commandes nouvelles et commandes non encore exécutées; entrées et sorties des navires (avec tonnage), pour la navigation maritime; tonnage, recettes et tonnage-kilomètres pour la navigation intérieure.

Pour les *chemins de fer*, les relevés des voyageurs, des wagons chargés et des wagons commandés; pour les *automobiles*, le tonnage-kilomètre; pour les *postes, télégraphes et téléphones*, les recettes des services intérieurs et celles des services internationaux.

Pour la *production* et le *chômage*, des estimations mensuelles de la production agricole; pour la production industrielle, l'ensemble pour la houille, le lignite, la fonte en saumons, le fer et l'acier en lingots; les relevés des laminés, hauts fourneaux en activité, construction de navires; fils de coton, laines, papier, bière; construction de bâtiments : permissions de bâtir et approbation de plans; puissance électrique consommée; châmage complet et partiel, placement, migrations, grèves.

Tel est le résumé des vœux concernant les prévisions économiques

A propos de la *Statistique des occupations productives des femmes*, l'Institut international de Statistique a exprimé le vœu que, « dans le relevé des professions exercées par des femmes, il soit tenu compte des indications ci-après :

« 1° Ne seront pas comprises dans le nombre des femmes exerçant une profession productive, les femmes mariées qui ne s'occupent que de leur ménage ni les autres femmes qui vivent dans les mêmes conditions avec des membres de leur famille, sans recevoir de salaire; toutefois, il sera fait un relevé du nombre des maîtressses de maison qui ne sont aidées par aucune personne salariée.

« 2° Seront considérées comme exerçant à titre d'auxiliaire la même profession que le chef de famille et à ce titre comptées à part dans le dénombrement les femmes, les membres de la famille ou domestiques, qui lui prêtent leur concours dans l'exercice de son métier;

« 3° Devront être aussi comptées à part dans le dénombrement les femmes qui exercent, en outre de leur profession principale, une profession secondaire, chacune d'elles indiquant laquelle de ses professions doit être considérée comme principale ou secondaire;

« 4° Le recensement devra constater comme constituant une profession distincte chaque nature spéciale de travail effectué à domicile;

« 5° La statistique doit indiquer à la fois la profession et l'état civil en faisant connaître autant que possible la durée du mariage et le nombre des enfants (en vue, par exemple, de la détermination de la fécondité suivant les professions).

« 6° Il y aura lieu d'uniformiser autant que possible les dénominations des professions. »

Transports à l'intérieur — Le rapport est dû à notre collègue, M Girard. Il a tracé le plan général de statistiques relatives à tous les transports intérieurs

dans chaque pays. Reconnaissant la nécessité d'établir pour chacun des modes de transport existants (chemins de fer, tramways, transports sur route, navigation intérieure, cabotage maritime, avions, postes, etc.), des cadres uniformes facilitant les comparaisons internationales, notre collègue a proposé une série de 19 tableaux pour les transports par chemins de fer, la Commission devant ultérieurement étudier les autres problèmes, en collaboration avec les organisations internationales intéressées, comme M. Craig l'a demandé.

L'Assemblée générale a adopté, sous la forme suivante, les conclusions du rapporteur dont le travail a été hautement apprécié :

« I. Remettant à une date ultérieure la recherche des moyens qui sont ou qui pourraient être adoptés pour rassembler les éléments des statistiques relatives aux transports à l'intérieur dans chaque pays et pour en dégager les résultats généraux, sans dépenses excessives, l'Institut international de Statistique décide d'établir au préalable le cadre des statistiques dont l'établissement paraît répondre à un véritable besoin.

« II. Les statistiques concernant les transports à l'intérieur de chaque pays seront dressées séparément pour chacune des catégories de transports ci-après :

« 1° Les transports par chemins de fer, utilisant les chemins de fer d'intérêt général et les chemins de fer d'intérêt secondaire;

« 2° Les transports urbains ou suburbains;

« 3° Les transports sur routes, par tous moyens mais essentiellement par voitures à cheval et par voitures automobiles, dans lesquels une place à part doit être faite, d'une part, aux services publics et, d'autre part, aux transports urbains (omnibus ou autobus et taxis);

« 4° La navigation intérieure;

« 5° La navigation maritime (cabotage seulement);

« 6° L'aviation;

« 7° Les postes, télégraphes et téléphones (1).

Reconnaissant que l'établissement de statistiques suivant un modèle uniforme pour l'ensemble de ces catégories de transports ne correspondrait à rien de rationnel, l'Institut international de Statistique estime qu'il y a lieu de préparer, pour ces diverses catégories, des cadres qui soient en harmonie les uns avec les autres et qui permettent, le cas échéant, de grouper les résultats élémentaires dans un tableau d'ensemble. Il est bien évident d'ailleurs que, pour chacune des catégories de transports, les statistiques devront se référer aux mêmes cinq ordres d'idées essentiels, savoir : le statut juridique des voies, les installations fixes, les moyens de transport, le trafic et les résultats financiers.

« III. Sériant l'étude de ces cadres statistiques applicables aux diverses catégories de transports considérées, l'Institut international de Statistique décide tout d'abord les cadres statistiques qui s'appliquent aux transports par chemins de fer et approuve les tableaux annexés aux présentes conclusions (2).

---

(1) C'est à dessein qu'on n'a pas compris, parmi les tableaux présents, la statistique relative au mouvement et aux recettes de colis postaux. Il s'agit là, en effet, de l'étude d'une matière qui peut aussi bien figurer dans la statistique des postes, télégraphes et téléphones que dans celle des chemins de fer. Il sera temps de décider ultérieurement de son rattachement au premier ou au second groupe de documents.

(2) Sur ces 19 tableaux, il y en a 8 qui peuvent être groupés sous le titre commun de sta-

« IV. L'Institut international de Statistique proroge le mandat de la Commission en la chargeant, d'une part, de compléter dans la mesure utile les définitions des éléments repris aux statistiques dont le cadre vient d'être arrêté d'autre part, de procéder à l'adaptation de ces cadres aux autres catégories de transports : tramways, transports sur routes (en distinguant les transports par automobiles), navigation intérieure, navigation maritime (cabotage), aviation, postes, télégraphes et téléphones, avec la collaboration des spécialistes désignés par le Bureau sur la proposition de cette Commission et enfin de coopérer avec les différentes autres organisations internationales dont l'activité s'applique à l'étude des statistiques des transports.

La 3e Section, que présida M. Julin, a étudié les problèmes relatifs aux statistiques sociales et a adopté les résolutions homologuées par l'Assemblée plénière :

A propos de la *Statistique intellectuelle*, sur le rapport de M. March, présenté au nom de la Commission mixte de l'Institut international de Statistique et de l'Institut de Coopération intellectuelle, la Section a fait voter la résolution suivante, après avoir remercié l'Institut de Coopération intellectuelle de son empressement à collaborer :

« L'Institut international de Statistique, après avoir pris connaissance du travail accompli par l'Institut international de Coopération Intellectuelle, à la suite de l'avis exprimé par l'Institut international de Statistique au cours de sa session au Caire, et notamment du paragraphe 3 de cet avis ,

« Proroge les pouvoirs de ses membres faisant partie de la Commission mixte. »

Les rapports relatifs à la *statistique criminelle*, à celle des *logements* et à celle des *relations entre le chômage et les salaires réels*, ont été ajournés aux prochaines sessions.

***

La Session a décidé de confier à une Commission de huit membres l'étude d'une proposition de révision de ses statuts; la Commission établira, d'accord avec le Bureau, un questionnaire qui sera adressé par le secrétaire général, à tous les membres de l'Institut. Cette revision soulèvera des questions délicates qui seront discutées par la session de 1931.

Le Bureau a été constitué comme suit :

Président : M. Delatour. — *Vice-présidents :* MM. Zahn, Wilcox et Julin. — *Secrétaire général :* M. Methorst. — *Trésorier :* M. Bowley.

L'Institut a résolu de se réunir, à titre exceptionnel, en session extraordinaire, sur invitation du Gouvernement japonais, à Tokio en 1930 et, sur invitation du Gouvernement espagnol, de tenir, à Madrid, en 1931, sa session habituelle.

***

---

tistiques statiques, c'est-à-dire qu'ils s'appliquent à la définition des réseaux considérés à une date donnée; les 11 autres peuvent être groupés sous le titre commun de statistiques dynamiques, c'est-à-dire qu'ils s'appliquent à la définition de l'activité des réseaux considérés pendant un exercice donné, la juxtaposition des statistiques annuelles s'applique à un seul exercice permettant de suivre chaque réseau dans son évolution.

Onze Français ont participé, comme membres de l'Institut international, ou comme ses invités, à la session de Varsovie, dont nous venons de résumer les travaux.

Les participants à cette session et les personnes les accompagnant ont été reçus en Pologne de la façon la plus cordiale; ils ont été véritablement comblés d'amabilités et d'attentions non seulement à Varsovie, mais encore à Poznan et à Cracovie, ainsi qu'aux mines de sel de Wieliczka. Le Comité d'organisation a préparé sa tâche avec beaucoup de soins et l'a remplie parfaitement.

A Varsovie, nos collègues, et nous, avons été l'objet de splendides réceptions : par le ministre de l'Intérieur, par la Municipalité et par le Président de la République; une charmante fête nous a été offerte, par la Direction générale des assurances sociales, dans un théâtre de verdure. Les travaux de la session étaient organisés de façon parfaite dans les locaux confortables de l'hôtel de la Société des Techniciens, analogue à notre Société des Ingénieurs civils.

A l'Exposition nationale polonaise de Poznan, nous avons été accueillis avec le plus réel empressement par le très actif président de la ville, M. Ratajski, principal instigateur de cette impressionnante manifestation, dont l'ancien wojewode de Poméranie, M. Stanislas Wachowiak, a assumé la direction générale. S'étendant sur 600.000 mètres carrés, cette grandiose entreprise a été accomplie sans subsides du Gouvernement. Elle résume, de façon expressive, les efforts réalisés par la Pologne laborieuse depuis qu'elle a recouvré son indépendance. Les objets exposés, fort nombreux et très variés, ont été judicieusement répartis par catégories méthodiquement classées. L'exposition a permis aux visiteurs de se faire une idée d'ensemble des résultats obtenus; d'étudier dans les détails les catégories réunies dans chaque pavillon. On éprouvait dans certains, par exemple dans celui de la métallurgie, une forte impression de la puissance de production de quelques-unes des industries polonaises et des possibilités qu'on entrevoit pour elles.

Les inscriptions, dans de nombreux stands, étaient traduites en français, ce qui a été fort apprécié par nos compatriotes de l'Institut de Statistique comme par les assez nombreux visiteurs français de l'Exposition de Poznan. Ses organisateurs en ont fait une belle leçon de choses qu'ils ont tenu à rendre compréhensible pour le plus grand nombre possible de Polonais; des visites collectives en ont amené des quantités considérables, adultes, jeunes gens et même écoliers, de l'ouverture à la clôture, et l'on pense qu'en raison du grand nombre de visiteurs, elle couvrira ses frais.

Nous avons rencontré nombre de groupes d'une trentaine d'adolescents et d'enfants — filles et garçons — visitant les diverses parties de l'exposition sous la conduite de professeurs et d'instituteurs, leur expliquant la provenance et la destination des objets mis sous leurs yeux et faisant apprécier à leur jeune auditoire la haute signification et la portée considérable de cette grande fête du travail polonais. On nous a dit que, presque chaque jour, 6.000 à 8.000 enfants et adolescents ont ainsi pu se rendre personnellement compte du labeur déjà accompli, envisager les perspectives ouvertes aux jeunes générations pour la mise en pleine valeur de toutes les ressources de la Pologne. Des organisations semblables ont également permis à nombre d'ouvriers et d'agriculteurs de toutes les provinces polonaises, par des visites collectives, de ressentir

les mêmes impressions. Et cet ensemble de constatations a dû certainement exercer une influence très appréciable sur la mentalité populaire, affermir la confiance en l'avenir de la nation.

J'ai eu le plaisir de me trouver, au banquet offert à Cracovie, à côté d'un savant Polonais éminent, ami de la France, qui s'est déclaré persuadé que l'Exposition nationale de Poznan avait, mieux que toute propagande livresque, fait comprendre à nombre de ses concitoyens que la Pologne constitue effectivement une nation douée de la plus réelle vitalité; forme bien un tout politique et économique, et avait montré les voies qu'il faut suivre pour assurer son avenir.

Cette intelligente et active propagande est à imiter lors de notre Exposition coloniale de 1930, qui, comme Poznan, vient de le faire pour l'économie polonaise, montrera l'effort accompli et les ressources à mettre en valeur dans la France d'outre-mer.

Les membres de l'Institut et leurs invités ont finalement bénéficié d'une hospitalité non moins généreuse de la ville si pittoresque et si intéressante de Cracovie, l'ancienne capitale, restée un rayonnant centre intellectuel. On leur a ménagé une visite tout à fait captivante, à côté de Cracovie, de l'antique mine de sel de Wielierzka, connue avant l'an 1000, toujours en exploitation, et dont l'épuisement n'est pas à envisager avant plusieurs siècles. C'est, sans doute, le gisement le plus considérable actuellement connu. On y a creusé des salles immenses, des églises, ornées de statues de sel, où, à certaines fêtes, comme celle de la Sainte-Barbe, ont lieu des cérémonies réunissant des foules importantes de plusieurs milliers d'assistants.

Pendant la Session, le Comité d'organisation a réalisé d'autres charmantes visites et excursions pour les dames, qui avaient accompagné les membres et les invités de l'Institut international de Statistique. De tout ce qu'il a fait, qu'il soit à nouveau cordialement remercié, par les participants français, comme il l'a été à juste titre par le président de l'Institut.

J'ai éprouvé une grande satisfaction de voir, à propos de l'Exposition nationale polonaise, que les constatations que j'avais résumées dans ma communication de 1921 sur les perspectives économiques de la Pologne se trouvaient confirmées et que les espoirs que je formulais avaient déjà reçu d'émouvantes réalisations. Je me propose de réunir les données statistiques qui nous mettront à même de nous rendre assez exactement compte de l'importance des résultats obtenus et des chances du développement économique de la Pologne, auquel les capitaux et les techniciens français ont fraternellement contribué.

Gaston Cadoux.

OBSERVATIONS

Rendant hommage à l'exposé si complet que M. Gaston Cadoux vient de faire à la Société, M. Joseph Girard se défend de vouloir y ajouter quoi que ce soit d'essentiel. Il insiste cependant sur le succès qu'ont remporté dans leur double tâche M. Delatour, président de l'Institut International, et M. Colson, président de la Section des Statistiques Économiques, et il se fait l'interprète

des regrets causés par l'absence de certains membres français qui, au dernier moment, avaient dû renoncer à effectuer le voyage à Varsovie.

Si le ton des débats est toujours resté extrêmement cordial, cela est dû pour beaucoup à l'atmosphère de courtoisie créée par l'accueil réservé aux membres de la Session par le Comité d'organisation, présidé par M. Buzek, avec le concours empressé de M. Piekalkiewicz et aussi de Mme Piekalkiewiczowa. M. Girard montre par quelques exemples combien l'hospitalité polonaise sut être ingénieuse au point de faire remettre à chacun des invités de la Pologne, à quelque station frontière qu'il se présentât, une lettre de bienvenue et une importante documentation technique. A cette documentation est venue s'ajouter, en cours de session, celle qu'apportèrent nombre de délégués et certains pays ont fait à cet égard un effort remarquable.

M. Girard, cite notamment, les travaux du directeur de la Statistique de la République d'Esthonie, M. Pullerits, dont l'album de statistique agricole a remporté un succès si légitime.

S'excusant enfin de revenir sur le rapport qu'il avait été chargé de déposer au nom de la Commission des transports à l'intérieur, M. Girard tient à rappeler que, si la question de l'unification des statistiques des chemins de fer sur le plan international semble avoir fait un réel progrès, cela est dû surtout aux travaux des spécialistes, qui, depuis si longtemps, ont étudié ce délicat problème; il fait une allusion au rapport déposé par notre secrétaire général, M. Barriol, au Congrès international des Chemins de fer, tenu à Berne en 1910, et met en lumière la tâche immense entreprise et heureusement réalisée depuis la guerre par l'Union internationale des Chemins de fer, dont l'éminent président est notre compatriote, M. Mange.

Il importe donc que la Commission des transports à l'intérieur, pour poursuivre la mission qu'elle a reçue de l'Institut international, se tienne en contact étroit avec l'Union internationale des Chemins de fer et les autres organismes internationaux habilités à traiter le même sujet.

M. Razous remercie M. Cadoux de sa remarquable communication.

Il se permet de signaler les très grosses difficultés auxquelles se heurtent les travaux des Congrès internationaux de Statistique.

A son avis, ces difficultés proviennent de ce qu'on veut unifier des choses insuffisamment définies, telles que les statistiques d'immigration et d'émigration et à celles d'ordre social telles que : accidents du travail, assurances sociales, maladies professionnelles.

Pour ces statistiques, en effet, par suite de divergences éxistant dans le fonctionnement des organismes des divers pays, le point délicat est d'établir des cadres uniformes permettant de grouper les données de ces divers pays.

Pour l'émigration et l'immigration, par exemple, s'agira-t-il de chiffres relatifs à un mouvement transocéanique ou continental, ou saisonnier, d'un mouvement antérieur ou postérieur à 1914?

Et M. Razous émet le vœu que pour toutes les questions communes à divers pays, il y ait une définition nette des chiffres donnés, afin que leur utilisation permette une synthèse susceptible d'établir des comparaisons.

MM. Huber et Cadoux ont bien voulu nous donner un compte rendu vivant et fidèle de la dernière session de l'Institut international de Statistique à Var-

sovie. Ils nous ont dit l'accueil que le Comité polonais, avec l'appui du Gouvernement et de diverses institutions de Pologne, a réservé aux étrangers. Oui, nous avons été reçu cordialement et somptueusement.

Mais les hommes de ma génération — qui ont connu des proscrits obligés de fuir leur patrie démembrée parce qu'ils avaient lutté pour la liberté de leurs concitoyens, ont éprouvé déjà une grande joie en mettant le pied sur un sol où l'heure de la justice avait enfin sonné!

Grâce à nos deux collègues, l'usage suivant lequel la Société de Statistique de Paris est tenue au courant des travaux de l'Institut international de Statistique, n'a point été rompu. Les membres de la Société peuvent ainsi constater que, depuis la guerre, l'activité de l'Institut a repris d'une façon remarquable.

D'ailleurs, la bibliographie que nous présente, à chaque séance, notre secrétaire général, suffit pour indiquer qu'à aucune autre époque, les publications de l'Institut n'ont pris une telle ampleur.

A aucune autre époque aussi ne se sont nouées des collaborations plus fécondes avec d'autres organismes internationaux.

Cependant, cette activité même a éveillé des critiques, et il peut être utile de revenir sur ce point.

L'Institut international de Statistique, qui a été substitué en 1885 aux anciens Congrès internationaux de Statistique, a maintenant une respectable ancienneté. L'interruption causée par la guerre dans la suite des sessions a rompu les traditions et leur lente transmission. De nouveaux membres sont entrés en grand nombre combler les vides survenus, et cherchent une orientation nouvelle. Puis de nombreux organismes internationaux, dont les principaux gravitent autour de la Société des Nations, se sont créés avec des ressources puissantes, alors que l'Institut international de Statistique n'a que de faibles moyens.

Et l'on se demande s'il ne conviendrait pas à l'Institut, soit de s'allier plus étroitement à d'autres organismes, soit de limiter sa tâche à certaines catégories de statistiques.

Ces préoccupations semblent s'inspirer d'une méconnaissance de l'objet même des travaux de l'Institut. Sa fonction est de tendre à l'uniformité des procédés dans l'établissement des statistiques et à la comparabilité de ces statistiques. Il n'a point à préparer lui-même des statistiques. Il doit seulement veiller à ne publier des extraits des statistiques nationales qu'après s'être assuré de leur comparabilité et, au besoin, après les avoir transformées pour les rendre comparables.

Or, aucun autre organisme ne peut se charger de ces soins. Ceux qui ont le pouvoir d'obtenir des Gouvernements des renseignements publiés ou inédits, ne peuvent qu'accepter ceux qui leur sont communiqués, sans examen critique. De là parfois des erreurs dont on peut citer des exemples.

Au contraire, l'Institut, étant un organisme privé, échappant à toute action politique, composé de producteurs et de consommateurs habituels de statistiques, peut passer les chiffres et leurs sources au crible de la critique en toute indépendance.

Sans doute, l'Institut ne peut qu'émettre des résolutions et des vœux qui risquent de demeurer longtemps lettre morte. Mais rien n'empêche les organis-

mes officiels de s'en emparer quand ils les jugent avantageux à leurs desseins et d'user de leur influence auprès des Gouvernements pour les faire aboutir.

Si l'Institut était trop étroitement lié à ces organismes officiels, il perdrait une partie de son prestige scientifique. Il faut compter aujourd'hui avec l'opinion publique. Et il importe d'éviter qu'à tort ou à raison un organisme de caractère scientifique puisse être suspecté d'obéir à des tendances extra-scientifiques de quelque nature que ce soit.

D'ailleurs, à côté des organismes officiels, il est d'autres organismes internationaux de caractère privé qui font appel, et qui feront sans doute de plus en plus appel, au concours éclairé de l'Institut international de Statistique, en raison même de son caractère privé.

Quant à limiter l'œuvre de l'Institut à certaines statistiques, en excluant les autres, c'est encore méconnaître l'objet de l'Institut qui ne vise que la méthodologie. Il n'y a pas une méthode pour telle statistique, une méthode pour telle autre. Il y a la méthode statistique dont les applications sont des plus variées. Et l'on ne peut améliorer les procédés, découvrir les points où perce un défaut d'unité, un manque de comparabilité, si l'on ne met en œuvre soi-même toutes les statistiques sur lesquelles la critique doit s'exercer.

Est-ce à dire que les statuts de l'Institut établis en 1885, mais souvent modifiés depuis, soient intangibles? En aucune façon. Une commission a été nommée qui va examiner l'opportunité de nouvelles modifications après avoir consulté tous les membres.

Mais rappelons-nous que la lettre des Constitutions ne fait pas les grands États : ceux-ci dépendent infiniment plus de l'esprit des membres de la communauté.